

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait savoir à la Chambre la semaine dernière qu'il avait eu des entretiens avec le porte-parole de la CEE, et que bon nombre de difficultés avaient été aplanies. Les négociations, d'après ce que je comprends, sont engagées avec la Communauté européenne comme telle, et, par conséquent, l'entente sur les garanties lierait tous ses membres.

M. Hnatyshyn: C'est ce qui importe, monsieur l'Orateur, car comme le sait le ministre, l'une des prescriptions du Traité de Rome est l'adhésion complète et absolue au principe du libre échange au sein de la collectivité. Le ministre peut-il dire à la Chambre, en supposant que la France n'accepte pas nos garanties, si les pays de la CEE ont alors convenu d'abroger le Traité de Rome pour accommoder les intérêts canadiens à cet égard?

M. MacEachen: Je suis conscient de l'importance de la question que pose le député, mais pour le moment il ne fait qu'envisager une situation hypothétique et conjecturale. Nous devrions attendre les résultats définitifs des discussions en cours pour en parvenir à la conclusion que suggère le député.

* * *

[Français]

LES RÉSULTATS DE L'ENTENTE AVEC LE QUÉBEC SUR L'ENTENTE QUÉBEC-FRANCE VISANT À LA MISE EN VALEUR DES GISEMENTS DE CUIVRE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le gouvernement du Québec a signé hier une entente générale sur l'exploration minière au Québec avec le gouvernement de Paris. Les recherches d'exploration du cuivre dans le Nord-Ouest du Québec coûteront selon cette entente \$240,000. Toutefois, le 29 mars 1976, le gouvernement du Canada a signé avec la province de Québec une entente au montant de 28 millions de dollars sur le développement des ressources minières. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si le programme franco-québécois, dont il était question hier dans l'entente, aurait pu se réaliser à même cette entente Canada-Québec dans laquelle le gouvernement fédéral contribue à 60 p. 100?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, j'ai pris connaissance, comme l'honorable député, de cette entente signée à Paris par le gouvernement du Québec et le gouvernement français, et se rapportant à une participation de la France de l'ordre de 5 millions de dollars pour de l'exploration minière au cours des cinq prochaines années. Je voudrais dire que, effectivement, si je m'en tiens au rapport de la presse, parce que je n'ai pas lu le texte de l'entente officielle, il va de soi, ces travaux couvriront des recherches en relevés géologiques et géophysiques. Je dois dire de plus, monsieur le président, que ce sont effectivement ces genres de travaux qui sont prévus en vertu de l'entente que

nous avons signée avec le gouvernement du Québec, il y a de cela 18 mois, et au cours de laquelle j'ai engagé le gouvernement fédéral pour une somme d'environ 17 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Je voudrais ajouter ceci, monsieur le président: il aurait probablement été beaucoup plus avantageux pour l'économie du Québec et le secteur minier en particulier si la France avait cru plus sage et meilleur d'acquiescer et d'acheter du cuivre que nous avons en surplus au Canada et au Québec en particulier à ce moment-ci, cela aurait sûrement contribué davantage à créer des emplois.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ DE RÉSERVER DEUX JOURS DE DÉBAT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ayant beaucoup d'estime pour lui en sa qualité de parlementaire qui comprend le rôle de l'institution qu'il sert, je lui pose ma question. Elle concerne les affaires internationales et les changements rapides qui se sont déroulés au Moyen-Orient, le mépris montré par l'URSS à l'égard des accords d'Helsinki, et le refus de cette dernière de traiter avec équité ses dissidents dont le seul délit est d'exprimer démocratiquement leur désaccord avec ce qui se passe dans leur pays. Le ministre serait-il prêt à réserver entre maintenant et Noël deux des jours du gouvernement afin que le Parlement puisse se faire une idée de ce qui se passe autrement que par la lecture de la presse et l'apprendre ainsi de source gouvernementale bien informée. Cela donnerait également l'avantage au gouvernement de connaître les opinions des autres partis politiques concernant des affaires qui touchent non seulement à la paix mondiale actuelle mais dont les répercussions se feront sentir durant les années à venir.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Je conviens avec le député que c'est un excellente idée que de tenir un débat sur ces questions internationales. Le député se souviendra peut-être qu'au cours de la dernière session, après qu'il eut suggéré que l'on tînt des débats sur les affaires internationales et sur l'unité nationale, nous avons mis à l'ordre du jour un débat sur la question de l'unité nationale et que ce dernier a donné de très bons résultats—sinon la Chambre n'aurait pas eu l'occasion de faire connaître son point de vue.

Quant à cette suggestion particulière, que je considère valable, je consulterai le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dès son retour et j'essaierai de prévoir du temps à la Chambre pour traiter des affaires internationales. Je pense que l'idée est excellente et comme le très honorable député a montré un esprit de collaboration constructive, nous pourrions peut-être expédier les autres affaires plus rapidement pour qu'il nous reste tout le temps voulu.